

Déclaration d'Acceptation du principe de la rupture du mariage

article 233 du code civil et article 1123 al 3 et 4

DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Je soussigné(e),

Madame (Monsieur) né(e) le à
..... de nationalité
(profession)..... Domicilié(e) à
.....

Déclare avoir épousé

Monsieur (Madame)..... né(e) le..... ,de
nationalité domicilié(e)
.....à.....

Le à

Par la présente déclaration, je déclare accepter le principe de la rupture du mariage, sans considération des faits à l'origine de celui-ci.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article 233 al. 2 du Code civil qui dispose que « cette acceptation n'est pas susceptible de rétractation, même par la voie de l'appel ».

Fait à
Le